



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues « A.PRO.D.H.»

RAPPORT DU MOIS DE NOVEMBRE 2018

Décembre 2018

I. INTRODUCTION

Notre rapport porte sur les constats et observations faites et rapportés par nos observateurs des droits humains à travers tout le pays, pendant le mois de Novembre 2018. Il se veut très modeste car il ne prétend pas mettre en évidence tous les cas de violation des droits humains commis au cours du mois concerné.

Ce rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car, pour nous, elle constitue le préalable pour une bonne appréciation des violations des droits humains dans notre pays.

Ainsi, **la sécurité** a été menacée tout au long du mois et dans plusieurs localités du pays.

En effet, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population ont été :

- les exactions commises par les Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD) contre des non membres de leur parti pour les contraindre à y adhérer,
- des mauvais traitements à l'encontre de personnes qui n'ont pas de moyens ou qui ne veulent pas donner des lourdes contributions qui sont imposées pour les élections de 2020 et -les exactions commises dans des actes de vol des biens de la population,
- des attaques sans répit des groupes armés non identifiés sur les voies publiques,
- des attentats à la grenade,
- des actes d'intimidation des déplacés (cas des déplacés de Gitaramuka en province Karusi), -la chasse des présumés pratiquants de la sorcellerie et
- les armes légères et de petits calibres qui pullulent dans la population ou qui sont retrouvées dans les brousses.

Sur **le plan politique**, des contributions forcées pour les élections de 2020 ont, durant tout le mois, été imposées à une population meurtrie par une misère sans nom. En plus de cela, le point de vue politique a été caractérisé par les préparatifs pour la traque des opposants politiques, ainsi que l'approbation de nouveaux membres de la Commission Vérité et Réconciliation.

Dans le **domaine judiciaire**, notre rapport traite des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues, les victimes étant surtout des présumés opposants politiques, des militaires ex-FAB en activité ou des pensionnés et toutes autres personnes qualifiées de rebelles du simple fait qu'elles ne sont pas partisans du CNDD/FDD. Les principaux auteurs de ces arrestations sont des Imbonerakure, des agents du Service National des Renseignements (SNR) et des autorités administratives. Le dossier d'assassinat du Président Melchior NDADAYE le 21 Octobre 1993 a également refait surface vers la fin de ce mois de novembre 2018 et nous en parlerons dans le présent rapport.

Après cette analyse contextuelle, notre rapport réserve un chapitre aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs. Les personnes tuées sont dominées par des cas de cadavres que l'on retrouve dans les cours d'eau, dans des buissons et dans des endroits cachés.

Les cas de justice populaire à l'endroit des présumés sorciers se multiplient de plus en plus sans que les autorités habilitées prennent des mesures appropriées pour juguler ce problème. Quant aux personnes blessées, les auteurs sont surtout les Imbonerakure qui commettent des bavures de toutes natures sans en être inquiétés. Dans certains coins du pays, ils se sont même substitués aux forces de sécurité.

A la fin de notre rapport, nous proposerons quelques pistes pour décanter cette situation des droits de l'homme qui, dans notre pays, semble se compliquer, au jour le jour.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire

Au cours du mois de novembre 2018, la paix et la tranquillité de la population ont été dangereusement menacées par les exactions des Imbonerakure et cela, dans tous les coins du pays, des attaques des groupes armés et des personnes armées non identifiées, la chasse des personnes accusées de sorcellerie ainsi que l'intimidation des déplacés (cas de Karusi).

II.1.1. Des exactions commises par les Imbonerakure

Des bavures sont commises, dans tous les coins du pays, par des imbonerakure qui ne respectent plus rien.

Voici quelques exemples :

1. Des sources de la province Karusi indiquent que depuis le 17 novembre 2018, en commune Gitaramuka, province Karuzi, des effets militaires, notamment des tenues imperméables et des bottines ont été distribués aux Imbonerakure par Manassé BAZISHAKA, représentant communal des Imbonerakure et chef de zone Nyaruhinda, le prénommé Patrice, chef de zone Ntunda et Jérémie NKUNDABASHAKA, ex-chef de zone Gitaramuka. Selon les mêmes sources, Innocent NTUNZWENIMANA, Directeur de l'ECOFO Rubuga, Issa CIMANA, conducteur de taxi-moto et Jean Claude SINDAYIGAYA alias SIDORO (Scie de long) ont reçu ces équipements. Selon les mêmes sources, le stock se trouve chez Manassé BAZISHAKA et la remise des bottines est conditionnée par le paiement de 7.000 FBU. Ces équipements sont portés par des Imbonerakure en patrouille nocturne en commune Gitaramuka.

2. En date du 17 novembre 2018, au chef-lieu de la province Cankuzo, des manifestations marquant la célébration de la journée des combattants organisées par les militants du parti CNDD-FDD ont été marquées par des actes d'intimidation. Selon des sources sur place, une trentaine d'Imbonerakure en uniforme (pantalon noir et en T-shirts du parti CNDD-FDD), avec des sifflets, défilaient avec des arbres taillés en forme de fusil de type kalachnikov, dansant dans les rues et autour du marché. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure scandaient des slogans du parti CNDD-FDD en disant qu'il ne faut pas avoir peur, le pays leur a coûté cher, ils ne le lâcheront pas. Les cérémonies ont continué et ont pris fin à la permanence communale de ce parti.

3. En date du 19 novembre 2018 vers 18 heures, au quartier Swahili, commune et province Muyinga, un groupe d'Imbonerakure commandés par leur chef Isaac NIBIGIRA, en même temps chef de zone Muyinga, a fait irruption au domicile de Caritas NIBARUTA, enseignante à l'ECOFO de la COMIBU de Muyinga. Selon des sources sur place, ils ont fouillé dans sa maison et ont menacé de la tuer s'ils ne trouvaient pas sa petite sœur recherchée par la police pour faux et usage de faux. Selon les mêmes sources, cette personne recherchée ne vivait pas avec Caritas.

II.1.2. De la chasse de personnes accusées de sorcellerie

Les personnes présumées sorcières sont dangereusement menacées par des attaques régulières qui sont organisées par les Imbonerakure selon la population. Les listes sont préalablement établies et les sources sur place indiquent que les victimes sont des personnes qui ont refusé d'adhérer au parti CNDD/FDD.

Voici quelques cas :

1. En date du 12 novembre 2018, vers 20 heures, sur la colline Mirombero, zone et commune Murwi, province Cibitoke, un homme du nom de NYAMIBARA, âgé d'environ 50 ans, a été grièvement blessé dans une attaque par des inconnus armés de machettes. Selon des sources sur place, la victime a été dépêchée à l'hôpital de Rugombo dans un état critique. Les accusations de sorcellerie étaient à l'origine de cette agression.

2. En date du 12 novembre 2018, vers 4 heures, au village de paix de Bigera, zone Rwisabi, commune Mutaho, province Gitega, Pascasie NZEYIMANA et sa fille Claudine DUSABE, âgée de 15 ans ont été blessées à coups de gourdins, chez elles, par trois hommes non identifiés. Selon des sources sur place, les victimes accusées de sorcellerie ont été blessées au niveau des bras et de la tête. Elles ont été conduites au CDS de Nyangungu.

3. En date du 13 novembre 2018, vers 18 heures, sur la colline Gisara, zone Mubogora, commune Muhanga, province Kayanza, Yolande NTUKAMAZINA, âgée de 61 ans, a été attaquée à son domicile par des personnes non identifiées qui l'ont grièvement blessée à la machette. Selon des sources sur place, cette dame avait des conflits avec des membres de sa famille qui l'accusaient de sorcellerie. La victime a été conduite à l'hôpital de Rukago en commune Gahombo pour des soins médicaux.

II.1.3. Des attaques à la grenade

En date du 3 novembre 2018, sur la colline Mugina, zone Buseruko, commune Mugina, province Cibitoke, Marie MANIRAKIZA, âgée d'une soixantaine d'années, a été grièvement blessée par une grenade lancée par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, elle était accusée de sorcellerie. Elle a été conduite à l'hôpital de Cibitoke puis transférée vers l'un des hôpitaux de Bujumbura Mairie.

II.1.3. Des armes découvertes.

1. En date du 1^{er} novembre 2018, sur la colline Butembe, zone Butanuka, commune Mpanda, province Bubanza, un fusil AK 47 Pliante UA 3115 BI PNB et deux grenades chinoises ont été trouvés cachés dans un trou, à côté du lit dans la chambre du domicile de Samuel KWIZERIMANA, âgé de 38 ans et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il a été arrêté par des Imbonerakure en collaboration avec des policiers et détenu au cachot du poste de police de Mpanda. Selon les mêmes sources, il a été transféré à la prison de Bubanza.

2. En date du 6 novembre 2018 vers 17 heures, une grenade de fabrication chinoise a été trouvée sous le pont de la rivière Bagundi séparant la colline Bumba de la zone Camazi et la colline Murago de la zone Gisagara toutes de la commune Gisagara, province Cankuzo. Selon des sources sur place, cette grenade a été détruite par des militaires en présence des habitants de la localité.

II.1.4. De l'intimidation des déplacés

En date du 6 novembre 2018, dans le camp des déplacés de la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, une tension a surgi entre les déplacés de ce site et l'administrateur communal Jeannette NINGABIYE. Selon des sources sur place, cette autorité a amené un tracteur pour démolir 8 maisons de ce site en vue d'y construire deux bureaux : celui de la direction communale de l'enseignement et celui du Chef de zone. Selon les mêmes sources, ces déplacés ont résisté contre cette démolition. Cette autorité communale a tout de même déposé du moellon et du sable avant d'arrêter Larissa MURERANGONDO, une jeune femme résidant dans ce site accusé d'avoir injurié l'administrateur lorsqu'il menaçait ces déplacés de les chasser de ce site.

II.2. Du contexte politique

Le point de vue politique a été dominé par des contributions forcées, les préparatifs pour la traque des opposants politiques et l'adoption de nouveaux membres de la Commission Vérité et Réconciliation, CVR en sigles.

II.2.1. Des contributions forcées pour les élections de 2020

1. Selon des sources sur place en province Kirundo, Marc NDUWAMAHORO, directeur de l'ETP de Murama, commune et province Kirundo a exigé aux élèves de payer une contribution pour les élections de 2020. Selon les mêmes sources, chaque élève devait payer une somme de 1.000 FBU et depuis le 8 novembre 2018, tout élève qui n'avait pas encore payé, a été chassé. Les parents et les élèves n'ont cessé de se lamenter car chaque ménage avait déjà payé 2.000 FBU représentant la même contribution. Ils ne comprennent donc pas comment ils doivent payer particulièrement pour les élèves.

2. Selon des sources de la province Bururi, les directeurs de certaines écoles secondaires de cette province ont, au cours du mois de novembre 2018, renvoyé les élèves âgés de 16 ans et plus qui n'avaient pas encore payé 1.000 FBU de contribution aux élections de 2020.

A titre exemplatif, Juvénal HAKIZIMANA, Directeur du Lycée communal Ntega en commune Matana a renvoyé tous les élèves du niveau post-fondamental en date du 22 novembre 2018 pour n'avoir pas payé cette contribution.

Qui plus est, en date du 23 novembre 2018, Claver NDAYISHIMIYE, Directeur du Lycée communal Bururi, au salut du drapeau, a annoncé que seuls les élèves qui ont déjà donné la contribution aux élections de 2020 avaient droit d'entrer en classe. Selon des sources sur place, les classes du post-fondamental sont restées vides. Selon ces responsables scolaires, l'ordre a été donné par Frédéric NIYONZIMA, Gouverneur de la province Bururi.

De même, ces contributions forcées sont, de nouveau, exigées aux enseignants. Ces nouvelles collectes forcées visent à recueillir 2.000 FBU par enseignant, en plus du même montant prélevé depuis quelques mois. Aussi, des menaces de répressions envers quiconque ne s'acquittera pas de ces contributions ont été envisagés.

II.2.3. Des préparatifs pour la traque des opposants politiques

En date du 10 novembre 2018, une réunion a été tenue par Adalbert NININHAZWE, responsable provincial du parti CNDD-FDD, à la permanence de ce parti, en province Makamba. Les membres de ce parti ont décidé de traquer tous les militants du parti FNL aile d'Agathon RWASA. Selon des sources sur place, des commissaires de la police étaient aussi présents parmi lesquels Léonidas NINGANZA, commissaire provincial de police à Rutana et Abdoul Mossi NDIMURUKUNDO, récemment nommé commissaire de police en province Muramvya, tous natifs de la commune Makamba. Selon les mêmes sources, ces deux commissaires de police portaient des foulards du parti CNDD-FDD et ont interdit aux participants à cette réunion de prendre des photos. L'objectif de cette réunion était de traquer des membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA qui ont adopté une stratégie de faire une propagande clandestine ménage par ménage.

II.2.4. De l'approbation de nouveaux membres de la Commission Vérité et Réconciliation.

En date du 22 novembre 2018, l'Assemblée nationale a approuvé les membres de la Commission Vérité et Réconciliation, (CVR). Il s'agit de 7 personnes de la composante sociale Hutu (Aloys BATUNGWANAYO, DéoHAKIZIMANA, Léa Pascasie NZIGAMASABO, Ramadhan KARENGA, Pierre Claver NDAYICARIYE, Elie NAHIMANA et Pascal NIYONKURU), 5 de la composante sociale Tutsi (Clément Noé NINZIZA, Léonce NGABO, Alice NIJIMBERE, Denise SINDOKOTSE et Déogratias NDIKUMANA) et un Twa (Goreth BIGIRIMANA). Ils ont été choisis parmi 33 personnes qui étaient proposées. Pierre Claver NDAYICARIYE, ancien président de Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) devient président de la CVR et le Révérend Clément Noé NINZIZA est vice-président. Le secrétariat sera assuré par Madame Léa Pascasie NZIGAMASABO.

II.3. Du contexte judiciaire

Au cours du mois de novembre 2018, les personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs et détenues illégalement ainsi que des personnes enlevées et/ou portées disparues n'ont cessé de se multiplier. Sous cet angle, nous évoquerons aussi le dossier d'assassinat du Président Melchior NDADAYE qui a repris vers la fin du mois dont il est question dans le présent rapport.

II.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, par des agents du Service National de Renseignement et par des administratifs.

1. En date 1^{er} novembre 2018, sur la colline Gitanga, commune Buhiga, province Karuzi, Joseph NZOMWITAKUZE, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été arrêté par des Imbonerakure commandés par le chef de zone Buhiga, Phocas SINDARUHUKA. Il a directement été conduit au cachot de la zone Buhiga. Selon des sources sur place, Joseph NZOMWITAKUZE était accusé d'avoir injurié ces Imbonerakure. La victime a été relâchée en date du 6 novembre 2018.

2. En date du 2 novembre 2018, en zone Buyenzi, commune urbaine de Mukaza, en Mairie de Bujumbura, l'administration a organisé une rafle et plusieurs personnes ont été arbitrairement arrêtées. Le maire de la ville de Bujumbura, Freddy MBONIMPA, accompagné d'un grand nombre de policiers, a embarqué des prostituées et des vendeurs du carburant sur le marché noir. Selon des sources sur place, une femme mariée et son époux ont été arrêtés alors qu'ils étaient dans leur lit conjugal et ont été embarqués comme des prostitués. Le maire de la ville parle d'une opération de routine des forces de l'ordre et de l'administration. Pour lui, c'est le début d'une campagne de 60 jours pour éradiquer le proxénétisme, les vendeurs de boissons prohibées et des fraudeurs.

3. En date du 2 novembre 2018, Sylvain Munda, professeur au Lycée communal Nyakayi (en commune Butezi, province Ruyigi) et représentant du parti politique FNL aile d'Agathon RWASA, résidant à la sous colline Kayongozi, colline Caga dans la même commune et province, a été arrêté à son domicile par 2 policiers sur l'ordre du Gouverneur de Ruyigi. Selon des sources sur place, il a été conduit au cachot du commissariat provincial de police de Ruyigi. Selon les mêmes sources, il a été accusé de tenir des réunions clandestines pour le compte de son parti ; ce qu'il n'a cessé de nier.

4. En date du 2 novembre 2018, huit personnes ont été arrêtées sur la colline Gasibe, commune Matana, province Bururi. Elles ont été accusées d'avoir détruit la forêt communale. Les témoins dénoncent une arrestation arbitraire opérée par le gouverneur de cette province en collaboration avec la police et les Imbonerakure

5. En date du 5 novembre 2018, sur la colline Teme, zone Rugazi, commune Bugenyuzi, province Karuzi, Moïse JUMATATU, âgé de 20 ans, de nationalité congolaise, originaire de Mulongwe-Uvira en RDC a été arrêté et conduit au cachot de la commune Bugenyuzi par

l'administrateur communal, Spéciose GAKECURU en collaboration avec le Gouverneur qui a dépêché son véhicule pour l'embarquer. Selon des sources sur place, ce congolais était accusé d'espionnage pour le compte des mouvements armés se trouvant en RDC. Selon les mêmes sources, il était en ordre avec les documents de voyage et était venu rendre visite à un ami de cette colline depuis le 3 novembre 2018.

6. En date du 5 novembre 2018, Eric NIYUBAHWE, enseignant au Lycée communal Gahosha en commune et province Makamba a été interpellé par Gad NIYUKURI, Gouverneur de cette province. Il a directement été conduit au cachot du commissariat communal de police de Makamba. Selon des sources sur place, cet enseignant a été forcé de reconnaître qu'il a engrossé une jeune fille originaire de la commune Mabanda qui a mis au monde au mois de juillet 2018 ; ce qu'il n'a cessé de nier.

7. En date du 5 novembre 2018, sur la colline Kivumu, commune Matongo, province Kayanza, Amos NIYIRERA, élève à l'ECOFO Ryakabamba II de la même commune, a été arrêté par des Imbonerakure et conduit au cachot de la même commune. Selon des sources sur place, il était accusé d'arracher de l'herbe pour ses vaches dans le champ de Mathieu BAZIRA, représentant-adjoint du parti CNDD-FDD au niveau provincial. Selon les mêmes sources, une femme prénommée Constance avait aussi payé la somme de 5.000 FBU pour avoir passé dans ce champ.

8. En date du 6 novembre 2018, dans le site des déplacés de Gitaramuka, commune Gitaramuka, province Karuzi, Larissa MURERANGONDO, âgée de 25 ans, a été arrêtée et conduite au cachot de la commune Gitaramuka par Jeannette NINGABIYE, administrateur communal. Selon des sources sur place, cette jeune femme était accusée d'avoir injurié l'administrateur communal quand cette autorité voulait démolir des maisons des déplacés dont celle de la victime. Selon les mêmes sources, elle a été transférée au commissariat provincial de Karuzi en date du 9 novembre 2018 vers 17 heures et là, elle a été accusée d'incitation au soulèvement. (voir aussi le point II.1.4)

9. En date du 7 novembre 2018, Marc NAHIGOMBEYE, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA et chef de colline Kirempera, commune Giheta, province Gitega, a été transféré au cachot de la PJ Gitega, après avoir été arrêté et détenu au cachot de la commune Giheta par des Imbonerakure accompagnés par des policiers sur l'ordre d'Alexis, administrateur de la commune Giheta. Selon des sources sur place, il a été accusé de ne pas sensibiliser la population pour contribuer aux élections de 2020. Selon les mêmes sources, la contribution de sa colline a été faible par rapport à la somme d'argent attendu par l'autorité communale.

10. En date du 8 novembre 2018, Salvator NSABIYUMVA et Zébedé NTAKIRUTIMANA, tous membres du FNL aile d'Agathon RWASA ont été arrêtés par des policiers sans mandat avant d'être détenus au cachot du commissariat communal de police à Vugizo en province Makamba. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés après que des habitants de la colline Murinda, zone Mpinga dans la même commune aient passé la nuit du 4 novembre à la belle étoile suite aux cris des gens qui n'ont pas été identifiés qui ont terrifié la population. Selon les mêmes sources, ils sont plutôt accusés d'avoir sensibilisé pour voter « NON » lors de la campagne référendaire de mai 2018.

11. En date du 10 novembre 2018, Michel NIYONKURU, militant du CNDD-FDD, résidant au chef-lieu de la commune Cendajuru en province Cankuzo a été arrêté et détenu par Boniface NIYONKURU, responsable provincial du SNR à Cankuzo, sur ordre du Gouverneur de province Cankuzo, Désiré NJIJI. Selon des sources sur place, Michel NIYONKURU a été accusé de diffuser des messages dans leur groupe whatsApp selon lesquels ce gouverneur serait la cause du sous-développement de la province en s'accaparant de tous les marchés, tout en écartant les autres concurrents potentiels. Selon les mêmes sources, la victime a été libérée en date du 21 novembre 2018.

12. En date du 15 novembre 2018, trois personnes (Jean Marie NIYONGABO, Nestor NGENDAKUMANA et un prénommé Déo) du camp des déplacés de Gitaramuka, commune Gitaramuka, province Karuzi, ont été arrêtées et conduites au cachot communal par Jeannette NINGABIYE, administrateur de la même commune. Selon des sources sur place, elle les accusait d'insurrection lors de la résistance contre la démolition de certaines maisons du camp des déplacés en date du 6 novembre 2018. Les mêmes sources ont ajouté que les détenus ont été libérés en date du 16 novembre 2018 après paiement d'une somme de 20.000 FBU chacun.

13. En date du 20 novembre 2018, au chef-lieu de la commune Mabanda, province Makamba, Charles NDIKUMANA alias Munyuwisi, retraité ex-FAB, commerçant, a été arrêté par Janvier, responsable communal du SNR à Mabanda. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'effectuer des voyages en dehors du pays. Les mêmes sources ont indiqué que Charles NDIKUMANA a été détenu au cachot du commissariat communal de Makamba.

14. En date du 26 novembre 2018, Revocat NIYONIZIGIYE et un motard prénommé Chadrack ont été arrêtés et gardés au cachot de la police Makamba. Ils ont été interpellés sur ordre du gouverneur de cette province les accusant de collaborer avec des mouvements armés; ce qu'ils n'ont cessé de nier.

15. En date du 26 novembre 2018, J.Marie NKURUNZIZA, enseignant de l'Ecole fondamentale Matyazo, commune Vugizo, province Makamba a été interpellé. Il a été accusé d'avoir prononcé des propos hostiles au pouvoir pendant qu'il étanchait sa soif dans un bistrot. Selon des sources sur place, il aurait été, par après, retiré du cachot par le responsable du SNR vers une destination inconnue.

16. En date du 27 novembre 2018, sur les collines de Mura et Bayaga en zone et commune Giharo, province Rutana, 19 militants du FNL aile d'Agathon RWASA ont été arrêtés par des Imbonerakure. Les victimes ont été sérieusement battues et conduits au cachot du commissariat communal de police à Giharo. Ils ont été accusés de tenir des réunions clandestines. Le chef de colline de Mura, Laurent KARINDA et un certain J. Pierre NZOYISABA ont été aussi interpellés et mis également au cachot. Ils étaient venus voir ceux qui venaient d'être arrêtés

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1. En date du 10 novembre 2018 vers 5 heures du matin, sur la colline Transversale 12 en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Stany NDAYIZAMBA, âgé de 29 ans, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, originaire de la colline Mugigo, commune Buyengero, province Rumonge a été enlevé par le prénommé Richard, responsable provincial du SNR en province de Bujumbura Rurale. Selon des sources sur place, Stany NDAYIZAMBA a été transporté par ce responsable du SNR à bord d'un véhicule double cabine à vitres teintées. Selon les mêmes sources, la famille a cherché aux cachots de la zone Maramvya, de Rubirizi et de la commune Mutimbuzi mais en vain.

2. En date du 10 novembre 2018 vers 21 heures, sur la colline Muremera, commune Butaganzwa, province Kayanza, Diomède NZOYISABA et Marc NZISABIRA, tous membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA et tous commerçants ont été enlevés par un groupe de 4 personnes non identifiées vêtues de manteaux. Selon des sources sur place, ce groupe les a conduits à pied vers une destination inconnue. Ils ont été enlevés sur leur lieu de travail et résidaient sur la même colline.

3. En date du 16 novembre 2018 vers 18 heures, Berchmans NTAKIRUTIMANA, ex-employé de SOGEA SATOM, résidant au quartier Musama, zone Kanyosha, Théogène NSENGIYUMVA, membre du conseil communal Muha, résidant au quartier Kamesa, zone Musaga et Ferdinand MUTERATEKA, résidant au quartier Kinanira II, 6^{ème} avenue numéro 21, en commune Muha, ont été enlevés par des inconnus dont l'un en tenue civile et un autre en uniforme policière, à bord de deux véhicules de type TI à vitres teintées, au bar dit "KwaMusitanteri", au quartier Gisyo, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, ces personnes enlevées sont des membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA. Les mêmes sources ont indiqué que Theogene NSENGIYUMVA venait d'être libéré de la prison de Mpimba. Selon les mêmes sources, ils ont été enlevés après réception d'un appel téléphonique d'un abonné de la compagnie Econet-Leo portant le numéro 71 944 681 de leur ami qui les a rassemblés audit cabaret. Cet homme a été aussi arrêté avant de fuir menotter un seul bras.

II.3.3. Du rebondissement du dossier d'assassinat du Président Melchior NDADAYE

En date du 24 novembre 2018, très tôt le matin, des policiers, des agents du SNR et des Imbonerakure déguisés en policiers ont procédé à l'arrestation de 4 officiers supérieurs ex- FAB en retraite, avec comme chef d'accusation, l'atteinte à la sureté intérieure de l'Etat et complicité dans l'assassinat du Président Melchior NDADAYE. Ces arrestations ont été opérées après des fouilles perquisitions dans lesquelles aucun objet suspect n'a été saisi, selon des sources sur place.

Ces 4 officiers supérieurs sont :

- Le Général Célestin NDAYISABA alias Kibadaci arrêté à son domicile au quartier Kinanira 2 en commune Muha, en Mairie de Bujumbura,
- Le Colonel GUNUNGU,
- Le Colonel NAHIGOMBEYE du quartier 6 en zone Ngagara, commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura
- Le Colonel NIYONKURU du quartier INSS en zone Rohero, commune Mukaza en Mairie de Bujumbura

Le même jour à 12h30, le Procureur Général de la République, Sylvestre NYANDWI a confirmé l'arrestation de ces 4 officiers militaires en retraite, présumés être impliqués dans l'assassinat du président Melchior NDADAYE, le 21 octobre 1993. Il a indiqué qu'après les enquêtes, ce dossier sera fixé devant les juridictions compétentes. Des sources ont indiqué que 11 officiers ex-FAB devraient être arrêtés pour avoir trempé dans l'affaire d'assassinat du président Melchior NDADAYE. Les mandats d'amener de ces présumés auteurs sont sortis le même jour.

En date du 30 novembre 2018, le parquet général de la République a émis 17 mandats d'arrêt contre plusieurs autorités civiles et d'anciens officiers supérieurs des forces de sécurité de l'époque. Selon Sylvestre NYANDWI, elles pourraient avoir été impliquées dans l'assassinat du président Melchior NDADAYE dans son exécution et même après sa commission.

A la tête de cette liste figure l'ancien président de la République, le Major Pierre BUYOYA, actuellement Envoyé Spécial de l'Union Africaine au Mali. Du côté Officiers des Forces armées, il y a aussi Pascal SIMBANDUKU, Alfred NKURUNZIZA, Mamert SINARINZI, Jean Bosco DARADANGWA, Bernard BUSOKOZA, Vincent NIYUNGEKO, Juvénal NZOSABA, Jean KAMANA, Charles NTAKIJE, et du côté des civils, Astère GIRUKWISHAKA, Libère BARARUNYERETSE, Luc RUKINGAMA, Charles MUKASI et Antoine NDUWAYO. Alphonse Marie KADEGE, ancien 1^{er} Vice-président de la République est recherché par la justice burundaise dans le même dossier. Son mandat sera émis après avoir réuni toute son identification, a précisé le parquet général de la République. Sylvestre NYANDWI a demandé aux pays qui les hébergent de les extradier pour qu'elles puissent se justifier sur les faits qui leur sont reprochés.

Rappelons que le dossier de l'assassinat du Président Melchior NDADAYE et ses proches collaborateurs avait été cloturé en date du 14 Mai 1999 par la Chambre Judiciaire de la Cour Suprême de Bujumbura par notamment :

-l'acquiescement de 38 prévenus, la condamnation de 14 prévenus à 1 année de servitude pénale principale avec sursis de 2 ans, la condamnation de 2 prévenus à 10 ans de S.P.P., la condamnation d'1 prévenu à 13 ans de S.P.P.,-la condamnation de 6 prévenus à 20 ans de S.P.P. et la condamnation de 5 prévenus à la peine de mort.

Bref, au moins 57 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 8 autres ont été enlevées et/ou portées disparues tout au long du mois de novembre 2018.

II.4. Du contexte social.

De fortes pluies ont détruit plusieurs maisons dans la province Rumonge. La rivière Mugerangabo a débordé de son lit à plus de 50 mètres, détruisant toutes les maisons qui se trouvent de part et d'autres de son lit. Des milliers d'habitants dorment à la belle étoile et l'administration demande une aide d'urgence en vivres, couvertures et tentes pour héberger les personnes devenues sans abris.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE LA PERSONNE HUMAINE.

III.1. Présentation générale

Tout au long du mois de novembre 2018, les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées n'ont cessé d'être enregistrées dans plusieurs localités du pays. En témoignent les nombreux cadavres qui ont été retrouvés dans des cours d'eaux, dans les buissons et dans des coins cachés.

La chasse aux présumés sorciers a occasionné plusieurs pertes de vies humaines et aucune enquête n'a été diligentée pour établir les circonstances et les responsabilités. Les cas de cadavres sont surtout attribués, par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains dans le silence total de l'autorité judiciaire.

Voici certains cas illustratifs :

1. En date du 2 novembre 2018, deux corps sans vie ont été retrouvés au quartier Kigobe, zone Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie : le premier devant l'hôpital de l'ONG Médecins Sans Frontières, MSF en sigle et le second, devant les maisons de la Société Immobilière Publique, SIP en sigle. Selon des sources sur place, l'une de ces victimes s'appelle Alexis BIGIRIMANA, âgé de 28 ans, originaire de la colline Muheka, commune Songa, province Bururi. Ces corps y auraient été amenés pour y être jetés par des personnes à bord d'un véhicule pendant la nuit du 1^{er} novembre 2018.

2. Le soir du 3 novembre 2018, sur la colline Nkurubuye (sur la frontière burundo-tanzanienne), commune Gisuru, province Ruyigi, un militaire de l'armée burundaise a été tué par balle par un groupe armé. Selon l'administrateur de la commune Aloys NGENZIRABONA, le militaire a été fusillé par trois bandits armés de fusils dans un échange de tirs.

3. En date du 4 novembre 2018, sur la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, quatre corps sans vie ont été découverts flottant sur les eaux de la rivière Rusizi. Selon des sources sur place, ces corps ont été vus par des habitants de la colline Nyamitanga.

4. En date du 5 novembre 2018 vers 1 heure du matin, sur la colline Rubumba, commune Kiganda, province Muramvya, un nommé KIBWA, de la composante sociale Twa, a été tué à coups de machettes par des Imbonerakure.

Selon des sources sur place, KIBWA a été soupçonné de faire partie d'un groupe de bandits qui venaient de voler 50.000 FBU et un poste de radio dans un ménage de la même colline. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont failli brûler à l'essence le corps du défunt pour donner un signal fort à tous les voleurs mais ils en ont été empêchés. Le lendemain matin, une trentaine d'Imbonerakure portant des bottines et armés de gourdins et de machettes ont fait une marche vers le chef-lieu de la commune pour annoncer à l'administrateur de cette commune qu'ils ont protégé la famille et le pays en se débarrassant d'un malfaiteur.

5. En date du 6 novembre 2018 vers 8 heures, Patrice NTIBAGIRIRWA, âgé de 56 ans, a été retrouvé mort dans la brousse sur la colline Nyamurenge, zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro. Selon des sources sur place, NTIBAGIRIRWA a été tué par des personnes non identifiées quand il rentrait du cabaret appelé Mwijeri. Serges NIYONGABO, OPJ de la commune Rusaka et Athanase MPAWENAYO, chef de zone Makamba ont confirmé que Patrice NTIBAGIRIRWA a été tué. Il a été enterré en date du 7 novembre 2018. Selon le même OPJ, les enquêtes ont directement démarré pour identifier les auteurs.

6. En date du 7 novembre 2018 vers 10 heures, sur la sous-colline Buvuma, colline Gitwenge, zone et commune Gisagara, province Cankuzo, Mathilde MBONIGABA, âgée de 60 ans, a été tuée à coups de machette par des personnes non identifiées au moment où elle venait de puiser de l'eau. Selon des sources sur place, elle était accusée de sorcellerie par ses voisins. Aucune enquête n'a été menée pour identifier les auteurs.

7. En date du 7 novembre 2018, sur la colline Nyamitanga (transversale 4), zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, 5 corps sans vie ont été retrouvés flottant sur les eaux de la rivière Rusizi. Parmi les 5 corps sans vie, 3 ont été repêchés dans l'avant midi et 2 autres dans l'après-midi. Un responsable local a confirmé avoir reçu l'ordre de ses supérieurs d'enterrer ces corps en décomposition. Un défenseur des droits de l'homme à Buganda s'est inquiété de cette inhumation précipitée lorsqu'aucune enquête d'identification n'a été faite.

8. En date du 7 novembre 2018, le nommé RWIRABURA a succombé à ses blessures dans le cachot de Buye en commune Mwumba de la province Ngozi. Selon des sources locales, RWIRABURA a été tabassé par un Imbonerakure du nom de Moussa l'accusant de vol au marché de Vyerwa situé dans la même commune. Dans un état critique, il l'a conduit dans ledit cachot où il a rendu son âme.

9. En date du 9 novembre 2018 vers 17 heures, sur la position militaire de Kinyovu se trouvant en commune Ntega, province Kirundo, deux militaires sont morts à la suite d'une fusillade. Selon des sources sur place, un militaire connu sous le surnom de Mafime s'est disputé avec son collègue, tous ex-PMPA. Un ex- FAB caporal-chef Gervais RUGEMINTWAZA alias Biregeya qui a intervenu pour les séparer a été tué à coup de fusil par Mafime qui a blessé aussi son collègue au niveau du cou. Selon les mêmes sources, Mafime s'est fusillé par après et est mort sur le champ.

10. En date du 11 novembre 2018, le nommé NSHIMIYE, laveur des véhicules et Imbonerakure du quartier Kavogero, commune et province Kirundo, a été tabassé par d'autres Imbonerakure dirigés par un certain NKURUNZIZA, chef de colline Kanyinya en même temps chef des Imbonerakure du centre Kirundo. Selon des sources sur place, NSHIMIYE a succombé à ses blessures à l'hôpital Kirundo en date du 12 novembre 2018. Selon les mêmes sources, NSHIMIYE était accusé d'avoir utilisé un point d'eau appelé Kumarimano sans avoir la permission d'Abel AHISHAKIYE, chef provincial des Imbonerakure. Ce dernier est propriétaire de ce point d'eau privatisé par la commune pour le nettoyage des véhicules. Aucun laveur de véhicule n'a accès à ce point d'eau sans payer 1.000 FBU par véhicule. Les auteurs n'ont pas été poursuivis.



Sur l'image ci – contre : le corps sans vie du chef de famille ,Macumi Simbiyara, après son assassinat.

11. En date du 11 novembre 2018, sur la colline Gaturanda, commune Bugabira, province Kirundo, un ménage a été attaqué par des personnes armées non identifiées. Le chef de ménage MACUMI SIMBIYARA âgé de 85 ans et son épouse Domitille KANYANA de 75 ans ont été sauvagement tués à coups de machettes, à leur domicile. Selon des sources locales, le meurtre a été commis par des malfaiteurs non identifiés au moment où leurs voisins étaient dans une réunion convoquée par le chef de ladite colline.

12. Du 12 au 15 novembre 2018, huit corps sans vie ont été retrouvés en commune Busoni, province Kirundo. Selon des sources sur place, en date du 12 novembre 2018, deux personnes de sexe masculin ont été retrouvés morts, flottant sur les eaux du lac Rweru et ont été enterrés, le même jour, par les Imbonerakure sur l'ordre de l'administrateur communal, Marie Claudine HASHAZINKA, sur la sous-colline Gikurajoro, colline et zone Gatare, commune Busoni, province Kirundo, sans faire d'enquêtes.

Selon les mêmes sources, au cours de deux jours suivants, six autres corps sans vie ont été retrouvés. L'un flottait sur les eaux du même lac du côté de la colline Gatare et cinq autres dont 2 enfants, un homme et une femme ont été vus ligotés, sans habits et décapités, tous transpercés par un morceau de bois au niveau du nombril sur la sous colline Senga, colline Nyagisozi. Les autorités administratives ont interdit à la population de révéler les faits et ont mis en garde les membres de l'opposition politique connus de la sous colline qu'une fois le secret dévoilé, ils le payeront cher. Les Imbonerakure accompagnés par certaines autorités administratives à la base sont restés positionnés au bord du lac Rweru en attente d'autres cadavres.

13. En date du 13 novembre 2018 dans l'après – midi, Boniface NIZIGIYIMANA a été retrouvé mort dans la rivière Maragarazi à la frontière burundo-tanzanienne, en commune Kayogoro, province Makamba. Son corps avait plusieurs blessures et amputé des oreilles. Selon des sources sur place, Boniface NIZIGIYIMANA se rendait sur la colline et zone Gatabo à bord d'une moto conduite par Eric NDAYIZEYE, Imbonerakure très influent au parti CNDD-FDD, le 11 novembre 2018, vers 19 heures. Selon les mêmes sources, Eric est retourné seul vers minuit. La victime était aussi membre du parti CNDD-FDD. Eric NDAYIZEYE a été arrêté et détenu au cachot du commissariat communal de police de Kayogoro pour des raisons d'enquête.

14. Le soir du 16 novembre 2018, sur la colline Mibazi, commune Muhanga, province Kayanza, le nommé KINUMA a été tué par sa belle-sœur Euphrasie, veuve, à l'aide d'une houe. Selon des sources sur place, Euphrasie a entendu KINUMA parler d'elle avec son épouse. En colère, elle est allée frapper KINUMA avec sa petite houe. Le lendemain matin, elle a été arrêtée et détenue au cachot communal de police à Kayanza avant d'être transférée au cachot du commissariat provincial.

15. En date du 16 novembre 2018 vers 17 heures, sur la colline Buhoro, commune Mabayi, province Cibitoke, Symphorien NGENDAKUMANA, âgé de 62 ans, a été retrouvé mort chez lui. Son corps était couvert de sang. Selon des sources sur place, ce vieil homme a été attaqué par des inconnus qui lui ont asséné plusieurs coups de gourdins. Selon les mêmes sources, Symphorien NGENDAKUMANA était accusé de sorcellerie par la population de la localité.

16. En date du 17 novembre 2018, Anastasie NSABIMANA, âgée de 30 ans, de la colline Nyacambuko, commune Buyengero, province Rumonge, a été retrouvée morte dans la maison où elle vivait avec sa petite sœur. Selon des sources sur place, des autorités administratives ont dit qu'elle s'est suicidée tandis que des voisins ont parlé d'une simulation de suicide par les assassins. Selon les mêmes sources, trois personnes à savoir une élève de l'ECOFO Gite, commune Rumonge, un élève de l'école normale de Gasanda, commune Bururi et une autre personne de la commune Bugarama ont été arrêtés pour des raisons d'enquête.

17. Dans la nuit du 18 au 19 novembre 2018 vers 21 heures, au quartier Mushasha, commune et province Gitega, près de l'Archevêché de l'Eglise Catholique, Olivier BIMENYIMANA, alias Dunga (22 ans), résidant au centre-ville de Gitega, a été tué par un policier du nom de Dieudonné NIBITANGA. Selon des sources sur place, Olivier BIMENYIMANA était en compagnie de trois amis quand ils ont croisé ce policier. Ce dernier les aurait obligés à se mettre à genoux avant de tirer sur la victime. Elle a été atteinte d'une balle au niveau de la tête. Le jeune homme a rendu l'âme sur le champ. Les amis d'Olivier ont directement pris fuite. Selon Marie Rose NZEYIMANA, chef du quartier Mushasha, l'assassin s'est rendu lui-même au commissariat de la police. En date du 19 novembre 2018 matin, le corps sans vie de Joseph BUTUMIRO, veilleur d'une maison du bureau zonal en construction a été retrouvé au centre urbain de la province Cankuzo, dans le chantier de la maison qu'il gardait. Selon des sources des autorités communales et policières, il aurait été tué lapidé par un malade mental prénommé Ezéchiel alias Hotori, qui cherchait à se loger dans cette maison encore en construction.

18. En date du 21 novembre 2018 vers 10 heures, sur la colline Rubuga, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, Herman BUKURU, âgé de 58 ans, veuf, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD, a été retrouvé mort sur cette même colline. Son corps était ligoté et lié par une corde avec un sac contenant des objets, dans les marais de la rivière Nyabihu. Selon des sources sur place, sur le cou, il y avait des traces montrant que le défunt avait été étranglé. Selon les mêmes sources, la victime avait été enlevée de chez elle, la veille pendant la nuit et figurait sur une liste de 10 personnes accusées de sorcellerie sur cette colline ; laquelle liste avait été découverte 2 mois avant. Selon les mêmes sources, Jean Claude NIYONGABO, Imbonerakure, qui avait menacé la victime quelques jours avant, a été arrêté par la police et conduit au cachot pour des raisons d'enquête. Le même jour, vers 11 heures, l'administrateur de cette commune, Jeannette NINGABIYE, a tenu une réunion à l'intention de la population de la colline Nyarutovu et elle a dit que la colline connaît beaucoup de sorciers et empoisonneurs qui tuent des innocents et que, désormais, ils vont subir des sanctions.

19. Dans la nuit du 22 au 23 novembre 2018 vers 23 heures, dans un cabaret situé sur la colline Bonero, zone Rugazi, commune Bugenyuzi, province Karuzi, Dieudonné HAVYARIMANA de 35 ans, a été tué à coups de machettes et de couteaux au cours d'une bagarre entre Prosper BAVUMIRAGIYE et Eric RIYAZIMANA, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, cette personne a été tuée et quatre autres ont été blessées à savoir Thérèse NZIMENYA, Thierry NKUNZIMANA, et Christiane SOGORORE (et son bébé de 9 mois), aussi membres du parti CNDD-FDD. Ces personnes blessées intervenaient pour arrêter cette bagarre. Selon les mêmes sources, cinq personnes dont les deux présumés auteurs et 3 autres personnes suspectées de complicité, à savoir Séverin SHAGARI, Célestin NDUWIMANA et Jean Claude BARINZE ont été arrêtées par la police et conduites au cachot de la commune. Les blessés ont été évacués vers l'hôpital de Bugenyuzi.

20. Dans la matinée du 23 novembre 2018, le corps sans vie de Frédiane NAHIMANA, cultivatrice, a été retrouvé dans sa maison où elle vivait seule dans le village de Karonda, zone Kigwena, commune et province Rumonge. Selon des sources administratives, cet assassinat est lié à des conflits fonciers. Les auteurs et le mobile de ce meurtre n'ont pas été identifiés.



21. En date du 25 novembre 2018, en commune Rugombo, province Cibitoke, Michael Frank MUGISHA, professeur au Lycée de Rugombo, a été retrouvé mort chez lui. Selon des sources locales, ce jeune homme aurait été assassiné par sa fiancée.

Sur l'image ci – contre, le corps sans vie du défunt.

21. En date du 26 novembre 2018, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans la rivière entre les collines Kirambi et Busoro, zone Rusengo, commune et province Ruyigi.

22. Dans la matinée du 29 novembre 2018, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé près des ruines d'un bâtiment effondré qui devrait servir de permanence du parti CNDD-FDD en commune et province Gitega. Selon des sources sur place, cet homme aurait été tué à la machette.

Bref, au moins 41 personnes ont été tuées et 31 autres blessées au cours du mois de novembre 2018.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.

<i>Localité</i>	<i>Militaires</i>		<i>Policiers</i>		<i>Civiles</i>		<i>Groupes armés</i>		<i>Non Identifiés</i>		<i>Total</i>	
	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>
<i>Bubanza</i>	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0	3
<i>Bujumbura Mairie</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
<i>Bujumbura Rurale</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Bururi</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Cankuzo</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
<i>Cibitoke</i>	0	0	0	0	1	5	0	0	10	1	11	6
<i>Gitega</i>	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2	2	2
<i>Karusi</i>	0	0	0	0	2	6	0	0	0	0	2	6
<i>Kayanza</i>	0	0	0	0	1	4	0	0	0	1	1	5
<i>Kirundo</i>	2	1	0	0	1	1	0	0	10	0	13	2
<i>Makamba</i>	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	1	3
<i>Muramvya</i>	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
<i>Muyinga</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Mwaro</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
<i>Ngozi</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
<i>Rumonge</i>	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	2	1
<i>Rutana</i>	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2
<i>Ruyigi</i>	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2	0
Total	2	1	1	1	8	24	1	1	29	4	41	31

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de novembre 2018, au moins 13 cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été relevés.

Les victimes, quant à elles, sont surtout des membres des partis politiques de l'opposition surtout le FNL aile d'Agathon RWASA ou de la coalition « Amizero y'Abarundi » ainsi que toutes autres personnes qui ne contribuent pas pour les élections de 2020 ou qui ne veulent pas adhérer au parti au pouvoir, le CNDD/FDD. Selon la population, ces actes sont commis surtout par les Imbonerakure. La torture se pratique également dans des cachots clandestins ainsi qu'au SNR et cela, presque quotidiennement.

Voici quelques cas emblématiques:

1. En date du 4 novembre 2018, sur la colline Murungurira, commune Ntega, province Kirundo, Jean Prosper HITIMANA, âgé de 40 ans, enseignant à l'ECOFO Murungurira et membre du parti UPRONA aile de Charles NDITIJE, a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui imposés par le directeur de cette école, Gérard NTUKABUMWE. Il a été tabassé par ce directeur et le président communal du parti CNDD-FDD, Jean Marie MUGUMYANKIKO alias Sindyibigori. Selon des sources sur place, les deux membres de la milice Imbonerakure étaient dans un cabaret où HITIMANA s'est arrêté pour demander l'échange d'argent afin de payer un motard qui l'avait déplacé en provenance de Kirundo. A ce moment, les 2 Imbonerakure ont commencé à l'injurier. Selon les mêmes sources, ils l'ont tabassé en lui disant qu'ils veulent lui faire ce que les tutsi ont fait aux hutu en 1972 et qu'ils vont l'envoyer à Mahama pour rejoindre les autres tutsi. Dans un état critique, HITIMANA a été abandonné à lui-même. En 2016, Jean Prosper HITIMANA avait prêté 600.000 FBU à son directeur Gérard NTUKABUMWE qui n'a jamais remboursé cet argent. L'affaire est devant la justice.

2. En date du 5 novembre 2018, sur la colline Rusagara, commune Mugina, province Cibitoke, Elvis NDAYIRUKIYE, âgé de 30 ans, enseignant et membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été tabassé par des Imbonerakure dont le nommé BIZIMANA alias Bwayaze. Selon des sources sur place, E. NDAYIRUKIYE était en train d'échanger avec ses amis lorsque BIZIMANA, accompagné par d'autres Imbonerakure, sont arrivés et l'ont tabassé ; l'accusant de tenir une réunion illégale. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS pour bénéficier des soins.

3. En date du 10 novembre 2018, dans l'après-midi, sur la colline Kigomagoma, commune Kayogoro, province Makamba, Elias BAVUGE, Imbonerakure, a tabassé sa femme nue, Isidora NIYUKURI pour avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, cette femme a été battue par son mari armé de couteau avant de la jeter dans la rue.

4. En date du 15 novembre 2018, Thomas BUCUMI âgé de 32 ans, cultivateur et membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, de la colline Bihembe, commune Bukinanyana, province Cibitoke, a été tabassé par un Imbonerakure appelé Jackson BIZURU. Selon des sources sur place, Thomas BUCUMI a été accusé de collecter des vivres pour des rebelles.

5. En date du 17 novembre 2018 vers 20 heures, sur la colline Mufumya, commune Butaganzwa, province Kayanza, trois personnes à savoir Damien NZIBAVUGA, Anatole KARENZO et Renate NKUNDWANABAKE, toutes membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA ont été tabassées par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de n'avoir pas participé à la journée du combattant et d'être des opposants. Les mêmes sources ont indiqué que les victimes se sont fait soigner à l'Hôpital Musema, en commune Butaganzwa.

6. En date du 17 novembre 2018, sur la colline Gisenyi, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un groupe de six Imbonerakure qui rentraient de la célébration de la journée du combattant, commandés par le nommé HAKIZIMANA ont infligé des traitements inhumains, cruels et dégradants à Jean Bosco NDIHOKUBWAYO, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA. Selon des sources sur place, ils l'accusaient d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. La victime aurait été obligée de payer 30.000 FBU pour être relâchée.

7. En date du 18 novembre 2018, sur la colline Karurama, commune Rugombo, province Cibitoke, NIZIGIYIMANA, motard de 22 ans et membre du parti CNDD-FDD, a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants de la part des Imbonerakure de cette colline. Il a été tabassé sous l'accusation de vol d'un vélo.

8. En date du 24 novembre 2018, sur la colline Nyarusange, commune Rango, province Kayanza, Salvator NDIZEYE, adjoint du représentant du parti FNL aile d'Agathon RWASA au niveau de la zone Rango, a été tabassé par deux Imbonerakure qui sont GITEME et KAMWENUBUSA alias Cotsi. Selon des sources sur place, ils l'ont arrêté pour le détenir au cachot de la commune. Ils l'accusaient d'avoir dit qu'en 2020, le parti CNDD-FDD devrait être chassé du pouvoir.

V. DES CAS DE VIOL

Dans notre pays, les violences sexuelles et les violences basées sur le genre et le viol en particulier restent une triste réalité malgré l'existence d'une loi qui les réprime et des instances chargées de faire appliquer cette loi à tous les échelons.

Voici quelques cas illustratifs de cette violence :

1. En date du 1^{er} novembre 2018, vers 20 heures, Wilson NDIKUMANA surnommé Songa, infirmier à l'hôpital de Kinyinya, chef de zone Kinyinya, chef des démobilisés dans la province Ruyigi, chef des Imbonerakure en commune Kinyinya et chargé de la propagande du parti CNDD-FDD dans cette commune, a tenté de violer B., vendeuse de boissons locales au marché de Kiyovu, au chef-lieu de la commune Kinyinya. Selon des sources sur place, Wilson NDIKUMANA s'est attaqué aux policiers qui intervenaient en faveur de cette femme. Ces policiers sont parvenus à le maîtriser et l'ont conduit au cachot communal mais il a été relaxé le lendemain matin. Selon les mêmes sources, Wilson NDIKUMANA a été cité comme auteur d'autres cas de crimes sexuels à savoir le viol d'une malade mentale, il y a quelques mois et la tentative de viol d'une femme enceinte en date du 30 octobre 2018. Wilson NDIKUMANA est protégé par son parti CNDD-FDD, c'est pourquoi il n'est pas poursuivi.

2. En date du 2 novembre 2018, sur la colline Nyenzi, zone Gatonde, commune Nyabikere, province Karuzi, N., âgée de 14 ans, de cette colline a été violée par le nommé NKUNZIMANA, âgé de 35 ans, résidant sur la même colline. Selon des sources sur place, NKUNZIMANA a profité de l'absence des parents de la jeune fille pour s'introduire dans la maison et commettre le crime. Après le crime, le présumé auteur a pris le large et n'a pas été retrouvé. La victime a été conduite au CDS Gatonde pour des soins médicaux.

3. En date du 5 novembre 2018, sur la colline Bucuzi, commune Murwi, province Cibitoke, V.N., élève, âgée de 17 ans, a été violée par un Imbonerakure surnommé Kibaga. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS Murwi pour des soins médicaux. Le violeur n'a pas été inquiété.

4. En date du 7 novembre 2018 vers 18 heures, en commune Nyanza-Lac, province Makamba, une écolière en classe de 5^{ème} année nommée I. a été violée par le prénommé Bosco, boutiquier. Selon des sources sur place, la victime a été prise par force dans un buisson lorsqu'elle était accompagnée par Bosco. L'hôpital de Nyanza-Lac a confirmé le viol et le violeur a été arrêté et détenu au cachot communal de Nyanza-Lac.

5. En date du 10 novembre 2018, sur la colline Musumba, commune Bukeye, province Muramvya, A. I., âgée de 10 ans, a été violée par Hermès NAYUBURUNDI, âgé de 35 ans, marié, cultivateur et voisin des parents de la victime, dans un champ de maïs. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté et détenu à la prison de Muramvya.

6. En province Bubanza les cas de viol sont très alarmants. A titre d'exemple : dans l'espace d'une semaine seulement c'est-à-dire du 12 au 18 novembre 2018, 3 cas de viols des mineurs ont été enregistrés.

Il s'agit de :

1° T. D., une fillette de 15 ans, résidant sur la colline Kidahwe en commune et province Bubanza a été violée et engrossée par un policier du nom de KWIZERIMANA Freddy qui travaille au commissariat provincial de la police à Bubanza. Selon la victime, le présumé violeur lui avait, depuis longtemps, promis de devenir son futur mari en l'induisant dans des relations sexuelles. La même source a indiqué que, par après, elle s'est rendu compte qu'elle est tombée enceinte. Le dossier est au niveau du Parquet Bubanza mais le délinquant est libre.

2° Dans la nuit du 18 au 19 novembre 2018, au Centre-ville Bubanza, D.C., une jeune fille de 17ans et élève a été violée par le nommé NDAYISHIMIYE Samuel, commerçant des fretins « Indagala ». Selon la victime, le délinquant lui aurait proposé de passer toute une nuitée avec elle pour que, le lendemain matin, ils puissent se rendre en province Rumonge pour former ensemble un foyer. Selon les mêmes sources, aux environs de 11 heures, ils avaient couché ensemble. Le matin du 19 novembre 2018, la victime a été chassée par le soi-disant « futur époux ». La victime a subi des soins à l'hôpital Bubanza mais le présumé violeur est toujours en cavale.

3° Une jeune fille du nom de l'âgée de 18 ans, résident sur la colline Buramata/9^{ème} avenue, en commune Gihanga en province Bubanza, a été violée et engrossée par un certain Venant alias Iveni, voisin de la famille de la victime. Le violeur aurait profité de l'état mental de cette jeune fille qui présente une déficience mentale pour commettre le forfait. Le cas a été porté auprès du parquet de Bubanza pour instruction. La victime a été soignée au centre de santé de Buramata tandis que le délinquant était toujours libre au moment de la rédaction du présent rapport.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE

Le tableau ci – dessous illustre la situation carcérale à la fin du mois de novembre 2018

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation(%)
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
<i>Bubanza</i>	100	528	152	14	336	26							5	7	578.00%
<i>Bururi</i>	250	221	92	9	113	7							1	2	88.40%
<i>Gitega</i>	400	1189	638	57	488	6							11	6	297.25%
<i>Mpimba</i>	800	3836	1911	119	1761	45					2		10	6	479.50%
<i>Muramvya</i>	100	796	378	13	379	26							2	6	796.00%
<i>Muyinga</i>	300	451	160	7	262	22							2	2	150.33%
<i>Ngozi (F)</i>	250	87		36		44		4		3			11	6	34.80%
<i>Ngozi (H)</i>	400	1503	782		721										375.75%
<i>Rumonge</i>	800	1203	332	23	826	22							8	2	150.38%
<i>Rutana</i>	350	391	159	12	205	15							1	2	111.71%
<i>Ruyigi</i>	300	613	261	29	305	18							3	6	204.33%
<i>CMCL Ruyigi</i>	72	70					6		64						97.22%
<i>CMCL Rumonge</i>	72	67					30		37						93.06%
Total	4.194	10.955	4865	319	5396	231	36	4	101	3	2	-	54	45	261.21%
			4.865+319=5.184		5.396+231=5.627		36+4=40		101+3=104				54+45=99		

La population pénitentiaire est de 10.955 détenus + 99 nourrissons = **11054**

Le nombre de prévenus est de 5.184 adultes + 40 mineurs = **5224**

Le nombre de condamnés est de 5.627adultes + 104 mineurs = **5731**

La lecture du tableau ci – dessus montre que la situation carcérale est calamiteuse dans la quasi-totalité des établissements pénitentiaires. Cela étant dit, la population pénitentiaire tend vers le triple de la capacité d'accueil avant la fin de cette année : 11.054 personnes vivent dans les 11 institutions pénitentiaires du pays et 2 centres e rééducation des mineurs en conflit avec la loi alors que leur capacité d'accueil ne dépasse pas 4.194 personnes. Le taux d'occupation moyenne est de 265.90%. Cette promiscuité est très dangereuse pour la vie de ces prisonniers. Et l'on est en droit de se demander ce qui adviendrait en cas d'épidémie.

Enfin, le nombre de prévenus est très élevé. Cela montre que les jugements se font au ralenti et c'est pourquoi ces milliers de personnes attendent de connaître leur sort. Cela étant, la diligence de ces dossiers s'impose comme une nécessité pour décanter cette situation : les personnes acquittées rentreraient pour agrandir l'espace vital des condamnés. Mais parallèlement, le Ministère de la Justice surveillerait les détentions arbitraires qui visiblement contribuent pour beaucoup au gonflement chaque mois des effectifs carcéraux. Et cela rentre dans les droits des prisonniers.

VII. CONCLUSION

Le présent rapport vient de montrer qu'au Burundi, la violation des droits humains reste une triste réalité. Tout au long du mois de novembre 2018, de jour comme de nuit, des violations des droits de l'Homme n'ont cessé d'être enregistrées ici et là dans notre pays. Des familles n'ont cessé de pleurer les leurs tués, retrouvés morts ou enlevés sans espoir de les retrouver ou, tout au moins, de connaître les bourreaux afin qu'ils soient traduits en justice.

La justice populaire et les actes de vendetta deviennent de plus en plus inquiétants et se répandent progressivement dans tout le pays : de nombreuses personnes sont tuées par les Imbonerakure ou leurs voisins, accusées de pratiquer la sorcellerie alors qu'il n'y a pas de preuves. Et l'administration locale ne fait rien pour renverser cette tendance : un silence certainement complice.

Dans plusieurs localités du pays, ces Imbonerakure se sont déjà institués en place et lieu des forces de sécurité et commettent des bavures de toutes formes sans aucune inquiétude.

Que des personnes sont tuées de jour comme de nuit, que des personnes sont arrêtés injustement et conduites aux cachots, que d'innombrables personnes subissent des traitements inhumains, cruels et dégradants ou voient leurs biens pillés par ces Imbonerakure sans qu'aucune autorité administrative, policière ou qu'un responsable du parti CNDD/FDD ne prenne une quelconque mesure pour protéger la population.

L'APRODH ne le dira jamais assez, cette situation est inquiétante et il faut que des mesures soient prises dans les plus brefs délais pour juguler ce malaise social caractérisé des violations flagrantes des droits humains. Pour cela, il faudrait que des enquêtes rapides et concluantes soient faites pour identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains et les punir conformément à la loi.

Nous recommandons également que les Imbonerakure soient encadrés par les responsables du parti CNDD/FDD afin qu'ils redeviennent des citoyens dignes de ce nom et qui adoptent des comportements de respect de la dignité humaine à l'égard de leurs concitoyens.

FIN *** FIN ***** FIN ***** FIN**